



Volume 30 n° 5
Novembre 2016

Chers(es) Saint-Josephois(es),

Samedi, le 8 octobre dernier, le maire a prononcé un discours lors de la Fête des bénévoles. Voici ce qu'il a dit :

« Chers bénévoles et invités,

Je vous souhaite la bienvenue en cette soirée de reconnaissance organisée « pour vous », chers bénévoles. Cette fête a pour but de souligner votre beau travail et votre implication dans notre communauté.

Je tiens d'abord et avant tout à féliciter et remercier tous les bénévoles et tous les organisateurs, vous tous qui venez compléter le travail des administrateurs municipaux (élus) dont le président, Jean-Guy Cournoyer, ce soir et Jacques Renaud (compositeur) ainsi que les autres membres du Conseil.

Dans une société, de nos jours, soit dans un milieu de vie, le bénévolat a encore sa place. Malgré qu'il soit indispensable, il est devenu une « denrée rare » (à la réalisation des projets, mis sur pied par les citoyens et les organismes). Votre présence vient appuyer les élus et créer des liens d'amitié.

De nos jours, les familles et les nouvelles technologies prennent beaucoup de notre argent et de notre temps. Comme le dit bien l'adage : « On a plus de satisfaction à donner qu'à recevoir. »

Vous donnez de votre temps ce qui représente « une somme d'argent » de moins que la municipalité a besoin d'investir. Les élus peuvent ainsi répondre aux nombreuses demandes de notre population.

Pour terminer, félicitations aux bénévoles qui nous aident à atteindre nos objectifs.

Bonne soirée à tous ! »



CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

6-09-23 : (Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), Francis Rinfret (Varennes), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable) ainsi que Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Anie Cournoyer (CIT) et Catherine Liessens, comptable, Louise Boucher et Jacques Deslauriers (Gestrans))

Les représentants de Norda Stello informent les représentants au cours du deuxième atelier, le plan directeur pour un SAEIV. Ensuite, les membres discutent de l'octroi du contrat de construction du stationnement incitatif à Varennes, des tarifs 2017, de la politique de gestion. Ils font les suivis de la gouvernance (cinq comités de transition), de la révision du Réseau, du portrait de l'utilisation de Taxibus à Sainte-Anne-de-Sorel, des opérations, etc.

16-10-27 : (Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin, Dominique Ouellet (Sorel-Tracy), Suzanne Dansereau, Maud Allaire (Contrecoeur), Alexandre Belisle, Luc Fortin (Verchères), Martin Damphousse, Francis Rinfret (Varennes), François Gamache, Mario McDuff (Saint-Amable) ainsi qu'Anie Cournoyer, Catherine Liessens (CIT), Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, Louise Boucher, David Viannay (Gestrans))

Les responsables discutent et analysent le budget 2017 et reportent son adoption à jeudi. Ils adoptent le règlement établissant la politique contractuelle du Conseil intermunicipal de Transport de Sorel-Varennes et autorisent la signature du contrat technique 2016-2017 (maintenance préventive des équipements mécaniques). Ils font le suivi de la gouvernance et de la révision de réseaux. Enfin, ils font le point des finances et des opérations et des indicateurs de performance du service Taxibus.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16-09-27 : (Olivar Gravel, président, Serge Péloquin, Yvon Bibeau, Claude Pothier, ainsi que Luc Airoldi et Vicky Bussièrès)

Les délégués ont les plans et devis du réservoir pétrolier. Ils sont prêts à aller en appel d'offres. De plus, ils adoptent le budget 2017 qui est sensiblement le même que l'an passé, soit la somme de 1 115 330 \$ à comparer à 1 111 215 \$ en 2016. Enfin, ils se préparent à rédiger les plans et devis du futur puits d'eau brute.

TAXIBUS

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16-10-20 : (Olivar Gravel, Serge Baron (Saint-Joseph-de-Sorel), Serge Péloquin (Sorel-Tracy), Anie Cournoyer, François Fortin, Bouchaid Lallali et Jacques Deslauriers (Gestrans))

Rencontre d'amélioration continue : Les discussions portent sur les demande de service, la latitude de décision des chauffeurs pour modifier une feuille de route pour réduire les tarifs, les indicateurs de performance, service Taxibus et sur les statistiques d'utilisation du service Taxibus sur le territoire de Sainte-Anne-de-Sorel.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16-10-27 : (Serge Péloquin (Sorel-Tracy), Olivar Gravel (Saint-Joseph-de-Sorel), Alexandre Bélisle (Verchères), Martin Damphousse (Varennes), François Gamache (St-Amable), Suzanne Dansereau (Contrecoeur), Yvon Massicotte, secrétaire-trésorier, Murielle Allatt, Louise Boucher, Anie Cournoyer Catherine Liessens (CIT), ainsi que David Viannay)

Les délégués adoptent le budget 2017 de 633 900 \$ à comparer à 758 988 \$ en 2016.



Monsieur Michel Latour

siègera comme pro-maire à compter du 21 novembre 2016

Monsieur Latour a été élu conseiller pour la première fois en

novembre 2013. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité consultatif d'urbanisme, Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité des Finances, Comité de négociation, Comité de Sécurité Incendie et Comité de Protection civile Municipale.

REMISE OFFICIELLE DES PROFITS

Jeudi, le 20 octobre dernier, le maire a mentionné les informations suivantes lors de la remise officielle des profits du Tournoi de Golf, qui a eu lieu le 9 septembre 2016.

La 10^e Édition a eu lieu, le vendredi 9 septembre 2016, au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes "Les Dunes" sous la présidence d'honneur de M. Jean Morin, Juge de Lignes retraité de la LNH et a généré des profits de 9 831,52 \$.

Les profits généraux du tournoi sont répartis entre la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel (4 865,76\$) et le Club Lions de Saint-Joseph-de-Sorel (4 865,76\$).

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part des profits (4 865,76 \$) à la Maison Halte Soleil Inc. de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées.

Le Club Lions remettra ces profits entre la Maison Halte Sorel, La marche pour le cancer « Relais pour la vie » ainsi que la Fondation de l'Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie.



La 11^e Édition aura lieu, le vendredi 8 septembre 2017, au Club de Golf « Les Dunes ».

BÉNÉVOLES 2016

Cette année est particulière, nous avons deux lauréates comme bénévoles de l'année.

Entre ces deux femmes une génération les sépare, malgré cette différence, j'en ferai un parallèle.

Avant même que la barre du jour se lève, l'une est déjà sur les routes pour son travail, l'autre orchestre déjà sa journée.

La première veille aux résultats scolaires de ses enfants, la seconde supervise l'éducation de son petit-fils.

L'une se préoccupe de la santé des siens, l'autre est un soutien pour son fils malade.

L'une est au Conseil d'établissement de l'école Martel, l'autre est au Conseil d'administration du Chez Nous de St-Joseph.

Pour une, la musique fait partie de sa vie, tant qu'à l'autre, elle connaît la musique.

L'une arpente les rues de Saint-Joseph avec Trottibus, l'autre est présente à l'extérieur pour la Fête des lumières.

L'une relance dans la région « Parents-Secours », l'autre est aux Conseils de l'Afés et du Club Lions.

L'une représente la région comme Commissaire-parent à la Commission scolaire, l'autre est une fière ambassadrice de notre ville.

C'est deux femmes sont nées pour donner, elles se sont impliquées, elles s'impliquent et elles s'impliqueront encore dans notre communauté.



**Nos bénévoles de l'année 2016
sont Madame Ginette Richard
et Madame Mélanie Gladu**

SOIRÉE DES BÉNÉVOLES

À l'occasion de la soirée des bénévoles, j'ai partagé avec l'assistance un texte qui, à mon avis, mérite d'être diffusé à l'ensemble de nos citoyens. En voici la teneur :

« Ce soir, c'est spécial ! Je ferai l'éloge de bénévoles qui n'ont jamais été nommé ici depuis plus de dix ans, que j'anime cette soirée.

Les descriptions de tâches des élus municipaux est spécifiées par la Loi des Citées et Villes, elles se résument à administrer les fonds publics de façon judicieuse.

À Saint-Joseph, les membres du Conseil ne se limitent pas à cette fonction. Ils se créent, innovent et organisent des événements, ils collaborent avec les organismes et cela en complémentarité à leur tâches d'élus municipaux.

Ils le font au Club Lions, au Chez-Nous, à l'Oasis, à l'École Martel, à la Fête des lumières, aux retrouvailles, à la Saint-Jean, au Bingo, au local aux familles, à Trottibus, au Tournoi de Golf et j'en passe.

Cette année, nous nous devons de souligner le bénévolat des membres du Conseil. À pareille date l'an prochain, nous serons en campagne électorale et il est possible qu'il y ait du changement au sein de notre Conseil. À la prochaine soirée des bénévoles, il sera trop tard pour souligner leurs efforts pour qu'une vie sociale riche existe à Saint-Joseph-de-Sorel.

Mesdames, Messieurs, ils méritent un gros merci et une bonne main d'applaudissement. »

Jacques Renaud, Conseiller, quartier #3

Féerie des Lumières

13-14-15 janvier 2017

devant l'Hôtel de Ville



VENDREDI

17h30 à 21h30 : Promenades en carriole

19h00 : Soirée dansante de la FADOQ

SAMEDI

10h00 : Le quizz rigolo de Bouclette la fée et Tourbillon le dragon

13h00 à 16h00 : Jeux gonflables

16h30 à 19h00 : Promenades en carriole

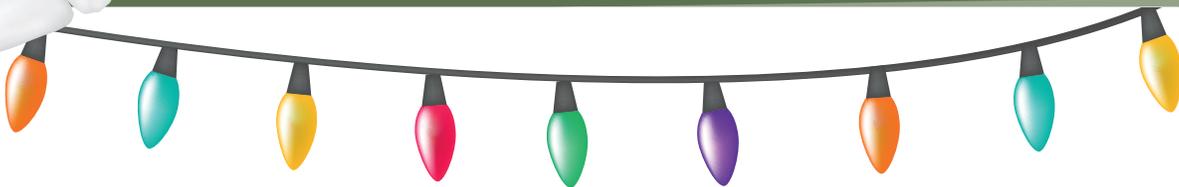
19h30 : Spectacle des Beach Bums et Révolution 60

DIMANCHE

10h00 à 14h00 : Jeux gonflables

11h00 : Brunch (aucune réservation, billet en vente à la mi-décembre)

Pour plus de renseignements, surveiller la page Facebook de la Féerie des lumières ainsi que nos prochaines publications.



Concours de décorations du Temps des Fêtes

Toutes les saisons sont des occasions de participer à l'embellissement de notre Ville. À cet effet, le Conseil municipal annonce la tenue du concours de décorations du Temps des Fêtes proposé aux résidants. Laissez-vous inspirer par l'esprit festif du temps de Noël et donnez des airs de fête à l'extérieur de votre résidence, le parterre, le balcon, les fenêtres.



Durant le mois de décembre, les conseillers, conseillères sillonneront les rues de notre ville afin de repérer les décors extraordinaires. Peut-être serez-vous parmi les trois gagnants (un par quartier) d'un bon d'achat d'une valeur de 100 \$. L'originalité, le choix des matériaux, l'harmonie du décor et des couleurs et la quantité d'éléments de décoration seront les critères d'appréciation qui guideront les membres du Conseil au cours de leur visite.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour être concurrent. Il suffit tout simplement de participer, c'est-à-dire de contribuer à rendre encore plus joli et attrayant notre ville, en réalisant un magnifique décor du Temps des Fêtes.

POLITIQUE DE TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE

La politique de tarification préférentielle pour les familles, les étudiants, les prestataires de la Sécurité du revenu et les personnes à faible revenu s'applique aux résidents de Saint-Joseph-de-Sorel.

Veillez noter que la présente politique de tarification préférentielle ne s'applique pas sur une inscription à un voyage :

- dans le cadre de la Semaine du loisir en fête de la Ville de Sorel-Tracy
- du camp de jour Plaisirs d'été de la Ville de Sorel-Tracy
- du terrain de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Si applicable, la politique de tarification préférentielle s'établit de la façon suivante :

Payable à 100 %.....Inscription du 1^{er} ENFANT à l'activité dont le coût est le plus élevé

* Un rabais est applicable sur l'inscription d'un enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu (50 %) ou d'une famille à faible revenu (25 %).

Payable à 50 %.....Inscription du 2^e ENFANT (en prenant la 2^e activité la plus chère)

* La gratuité est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu. Un rabais est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille à faible revenu (75 %).

Gratuit.....Inscription du 3^e ENFANT et plus (toujours en ordre décroissant du coût)

* La gratuité est applicable sur l'inscription des autres enfants d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou à faible revenu.

PROCÉDURE À SUIVRE

Pour bénéficier de la tarification préférentielle :

- Vous complétez votre inscription à l'activité offerte par le Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy ou par l'une des Associations accréditées par celle-ci et selon les modalités d'inscription de ces dernières.
- Vous soumettez par la suite une demande de remboursement auprès de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel en présentant le reçu d'inscription et les autres documents requis.
- Après avoir eu la confirmation de l'inscription et/ou du début de l'activité par la Ville de Sorel-Tracy ou par les Associations accréditées, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel émettra, dans un délai raisonnable, un chèque pour le remboursement.
- Toute personne qui annule une inscription à une activité après le début de celle-ci et qui reçoit un remboursement complet ou partiel de la Ville de Sorel-Tracy ou de l'une des Associations accréditées devra rembourser la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour le montant de remboursement reçu en trop.

NOTES : * Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu, le parent-payeur est tenu de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant.

* Pour bénéficier d'une tarification réduite relative à notre politique sur l'inscription d'une personne à faible revenu, le parent-payeur doit présenter une preuve de revenu originale où figure le revenu familial (ex : avis de cotisation fédéral ou provincial), ce revenu devant être inférieur à 25 000 \$.

Exemple d'une famille de 3 enfants :

- 1^{re} vague :**
- Jean a 4 ans et suit un cours qui coûte 50 \$; il devra payer 100 % du coût – 1^{er} enfant
 - Simon a 11 ans et suit un cours qui coûte 45 \$; il devra payer 50 % du coût – 2^e enfant
 - Marc a 10 ans et suit un cours qui coûte 42 \$; il bénéficiera d'une gratuité – 3^e enfant
- 2^e vague :**
- Le même Simon suit un 2^e cours à 40 \$; il devra payer 100 % du coût, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 1^{er} enfant (au sens de l'inscription la plus chère)
 - Le même Jean suit un 2^e cours à 38 \$; il devra payer 50 %, puisqu'il entre dans une 2^e vague et devient le 2^e enfant (au sens de la 2^e inscription la plus chère).

CARTE D'ACCESSIBILITÉ AUX LOISIRS

Lors d'une inscription à une activité sportive, à la bibliothèque, à un cours, au camp de jour et pour des vignettes pour les rampes de mises à l'eau, la carte d'accès Sorel-Tracy ou une carte du citoyen, toujours valide, vous sera demandé.

La carte accès Sorel-Tracy est maintenant disponible pour tous les résidents de la MRC de Pierre-de Saurel. Vous pouvez vous la procurer **gratuitement** à la **Bibliothèque Marie-Didace, situé au 3015, place des Loisirs (secteur Tracy)** et à la **Bibliothèque « Le Survenant », situé au 145, rue George (secteur Sorel)**.

Lors de l'émission de la carte, vous devez avoir en votre possession les documents suivants :

- Une preuve de résidence
- Une preuve d'identité

La carte d'accès est **valide pour une période de deux (2) ans** et elle est **renouvelable au mois de naissance** du détenteur, à l'une des deux bibliothèques de la région avec les mêmes documents nommés ci-haut.

Les enfants, à **partir d'un (1) an**, qui désirent s'inscrire à une activité devront **avoir leur propre carte accès Sorel-Tracy**.

Pour plus d'information, veuillez contacter le **Service des loisirs de Sorel-Tracy, au 450 780-5600, poste 4400**.

OPÉRATION NEZ ROUGE 2016



Société de l'assurance
automobile
Québec



Opération
Nez rouge[™]
Sorel-Tracy



Desjardins

Formulaires d'inscription disponibles **EN LIGNE** au www.operationnezrouge.com

Vous ne voulez pas aller sur la route?

Vous pouvez aussi nous aider à servir de la nourriture aux bénévoles à la centrale (de 19h à 23h), répondre au téléphone, à la centrale, ou encore aller avec l'équipe de promotion, dans les parties (de 19h à minuit)! Plaisir assuré!

Les dons des utilisateurs du service encouragent la jeunesse locale, la relève de notre région!

C'est la Fondation du Cégep de Sorel-Tracy qui est le maître d'oeuvre de la campagne dans la MRC de Pierre-De Saurel ainsi qu'à la Municipalité de Saint Denis sur Richelieu!

En fonction dès le 25 novembre 2016

450 746-1611



Retrouvez-nous sur Facebook!

Maître d'oeuvre :



Fondation du
Cégep de Sorel-Tracy

GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi
 Heure : de 09h00 à 10h00
 Durée : du 16 septembre au 23 décembre 2016
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi
 Heure : de 09h00 à 11h00
 Durée : du 27 septembre au 13 décembre 2016
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi
 Heure : de 15h15 à 16h15
 Durée : du 15 septembre au 22 décembre 2016
 Lieu : Salle municipale # 1
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez **vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy** durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Véronique Desgagnés, personne ressource au 450 743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

**Pour votre information voici les dates :
 29 novembre - 27 décembre 2016**

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle numéro: 1
 Jour: Tous les mardis | Arrivée: **18h45**



**Informations
 Madame Monique Cool
 450 743-8197**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi, il y a un bingo récréatif organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle municipale #1
 Jour: Tous les mercredis | Arrivée: **13h00**

**Les profits seront remis au
 Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : 450 780-5600

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commet une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
 - Un ou plusieurs coqs ;
 - Un ou plusieurs pigeons ;
 - Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
 - Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

PROPRETÉ DES CHEMINS PUBLICS...

Avis aux propriétaires de chiens, nous sollicitons votre collaboration afin de garder notre Ville propre. Lorsque vous promenez votre animal dans les chemins publics, prévoyez aussi de ramasser ses excréments !

Le civisme c'est aussi penser aux autres...

**CENTRE ANIMALIER PIERRE-DE SAUREL**

Le centre animalier Pierre-De Saurel est ouvert à la population. Les citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel peuvent désormais compter sur un véritable refuge animalier offrant plusieurs services à la population.

Pour l'achat des licences (chats et chiens), veuillez contacter le centre animalier.

**Coordonnées du
centre animalier Pierre-De Saurel**
1681, route Marie-Victorin, local 109
à Sorel-Tracy

Téléphone : 450 746-7272

Courriel :
centreamailier.pierredesaurel@gmail.com
Facebook : Centre animalier Pierre-De Saurel

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

IMPORTANT

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville au **450-742-3744** pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux.

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants. Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritiques, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nuisibles sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• BACS ROULANTS (gris et bleus) Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurer que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire des dits bacs; toutefois **les propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

LOI SUR LE TABAGISME

Le 26 novembre 2015, une nouvelle Loi sur le tabagisme est entrée en vigueur. Elle étend sa portée à la cigarette électronique et ajoute de nouvelles interdictions applicables depuis le 26 mai 2016. Il est désormais interdit de fumer ou de « vapoter » dans les lieux suivants :

- Dans les automobiles, lorsqu'il y a des personnes de moins de 16 ans;
- Dans les aires communes des immeubles comportant entre 2 et 5 logements;
- Sur les terrasses commerciales, dont celles des restaurants et des bars;
- Dans les aires de jeux extérieures pour les enfants, les patinoires, les piscines et les jeux d'eau;

- Sur les terrains sportifs, incluant les zones réservées aux spectateurs;
- Sur les terrains de jeux;
- Sur les terrains de camps de vacances;
- Sur les terrains des centres de la petite enfance et des garderies;
- Sur les terrains des établissements d'enseignements (préscolaire, primaire, secondaire, centre de formation générale et centre de formation professionnelle).

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site : www.sante.gouv.qc.ca/tabagisme.

Le Phare des aînés

Vous aimeriez vous impliquer ou désirez plus de renseignements?
450 881-7017
lepharedesaines@hotmail.com

Notre mission

Le Phare des aînés vise le développement d'une culture de vigilance citoyenne dans tous les secteurs de la communauté de la MRC de Pierre-De Saurel. Des citoyens Phares sont formés à reconnaître les signes précurseurs de vulnérabilité chez l'aîné, à établir le contact avec celui-ci et à le référer, au besoin. Ainsi, avec son consentement, la personne référée au Phare des aînés sera contactée par un intervenant. L'objectif étant qu'elle reçoive tous les services et le soutien nécessaires pour vivre et vieillir, à domicile, dans un environnement sain et sécuritaire.

Les partenaires

Cette initiative est née de la Table de concertation des aînés Pierre-De Saurel « Agir pour mieux vieillir » qui regroupe plus d'une vingtaine d'organisations travaillant à l'amélioration des conditions de vie des aînés de la région. Le projet est porté par le Regroupement pour la santé des aînés Pierre-De Saurel, en collaboration avec le CISSS Montérégie Est, la MRC de Pierre-De Saurel et l'Association des locataires de HLM Sorel-Tracy.

TRAVAIL DE MILIEU
APRÈS DES
AÎNÉS
de la MRC de Pierre-De Saurel

Vigie
citoyenne



Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants sont obligatoires.

ENTREPOSAGE DES BACS

Le règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

COLLECTE DES BRANCHES

En raison de l'invasion de l'agrile du frêne et de la zone règlementée dans laquelle la MRC de Pierre-De Saurel fait partie, les branches ne sont plus collectées durant les collectes de résidus verts.

Toutefois, la MRC a mis en place une collecte spéciale pour les **branches seulement**. Cette collecte aura lieu le jour habituel de la collecte dans la semaine du :

- 14 novembre 2016

N.B. Pour que les branches soient collectées, elles doivent avoir un maximum de 5 cm de diamètre, être attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg et d'une longueur maximale de 1,5 m.



COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles.....

- Meubles de toute sorte et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation
- Déshumidificateurs
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Sacs de déchets (maximum 10, attachés, d'un poids n'excédant pas 20 livres et disposés à côté du bac noir)
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue au gaz propane (sans la bonbonne)
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées.....

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus)
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur le sol de la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant 6 h 00 du matin ou après 19 h 00 la veille de la collecte.

Matières sur des remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils frigorifique sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : 450 743-5224.

Pour toute information, veuillez appeler au 450 743-2703

Voici la date de la collecte : 10 novembre 2016

Veuillez prendre note qu'il n'y aura pas de collecte en décembre et en janvier.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL PIERRE-DE SAUREL

Le site de l'Écocentre régional Pierre-De Saurel situé au 3125, rue Joseph-Simard, (anciennement site de Comporec) est ouvert du mercredi au dimanche, de 9 h 30 à 16 h 30. Le service est offert sans frais aux citoyens de la MRC de Pierre-De Saurel. **Une preuve de résidence est requise.**

Les matières acceptées sont :

- Les résidus de construction, de rénovation et de démolition;
- Les résidus verts : branches, feuilles, résidus de jardin;
- Les résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, aérosols, essence, huiles usées, chlore, acides, bases, diluants, piles, batteries;
- Pneus

Vous pouvez aussi déposer des électroménagers, des meubles, ou tout autre bien usagé encore en bon état pour favoriser le réemploi.

ATTENTION! Les matières non acceptées :

- Les déchets (ordures ménagères);
- Les explosifs, les armes, les munitions et les feux d'artifices
- De la terre contaminée.

Les déchets et les matériaux de construction ne sont pas acceptés au Recyclo-Centre situé au 165, avenue Hôtel-Dieu.

Les entrepreneurs ne sont pas acceptés.

Veuillez prendre note que l'écocentre est présentement en construction. Une fois aménagé, les jours d'ouverture seront modifiés de manière à étendre le service sur une bonne partie de la semaine.



• POUR CHAQUE TONNE DE DÉCHETS ÉLIMINÉS, ON PAIE 24 \$ AU GOUVERNEMENT?

• POUR CHAQUE TONNE DE MATIÈRES RECYCLÉES, ON REÇOIT UNE SUBVENTION SELON NOTRE NIVEAU DE PERFORMANCE?

DONC, PLUS ON ENFOUIT, PLUS ON PAIE, MAIS PLUS ON RECYCLE, PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!

SAVIEZ-VOUS QUE...

- UNE CANETTE D'ALUMINIUM PEUT ÊTRE RECYCLÉE À L'INFINI?
- LE RECYCLAGE D'UNE TONNE DE PAPIER PERMET DE SAUVER 18 ARBRES?
- UNE FEUILLE DE PAPIER PEUT ÊTRE RECYCLÉE ENTRE 8 ET 12 FOIS?

RÉCUPÉRER

QU'EST-CE QUI VA DANS LE BAC BLEU?



CONTENANTS - EMBALLAGES - IMPRIMÉS

Le camion de collecte amène les matières recyclables au centre de Tri Récupération, à Drummondville, où elles sont triées, conditionnées et commercialisées. **VISIONNEZ LA CAPSULE À CET EFFET SUR NOTRE SITE WEB.**



LES 4 RÈGLES D'OR POUR RÉCUPÉRER EFFICACEMENT :

1 RÈGLE D'OR N° 1

Rincez les contenants avant de les placer dans le bac de récupération.

Si possible, faites-le avec l'eau de vaisselle utilisée au quotidien. Un geste simple et écologique!

2 RÈGLE D'OR N° 2

Enlevez les étiquettes des boîtes de conserves pour récupérer le papier en plus du métal.

3 RÈGLE D'OR N° 3

Évitez de mettre dans le bac de récupération les papiers et les cartons très souillés.



4 RÈGLE D'OR N° 4

Séparez les divers emballages d'un même produit.

Par exemple, retirez les circulaires des sacs en plastique avant de les placer dans le bac de récupération.

OÙ RÉCUPÉRER LES MATIÈRES QUI NE VONT PAS DANS LE BAC BLEU?

RECYCLO-CENTRE - 450 743-5224	<ul style="list-style-type: none"> • Résidus domestiques dangereux (RDD) : peintures, bonbonnes de propane, huiles usées, etc.; • Piles, cartouches d'encre et cellulaires; • Encombrants; • Appareils de réfrigération et de climatisation; • Lampe au mercure, fluorescents et fluocompactes; • Matériel électronique et informatique; • Matériel réutilisable : vêtements et textiles, jouets, vaisselle, livres, etc. <p><i>* Service de collecte à domicile pour les gros appareils et meubles.</i></p>
MRC	<ul style="list-style-type: none"> • Encombrants (ramassage 1^{er} semaine de chaque mois); • Résidus verts (4 collectes par année) <i>*Pour le gazon privilégiez l'herbicyclage;</i> • Piles, cartouches d'encre et cellulaires.
MUNICIPALITÉS DE • Saint-David • Saint-Ours • Saint-Roch-de-Richelieu	<ul style="list-style-type: none"> • Service d'un dépôt de RDD accessible aux citoyens <p><i>* Vérifiez avec la municipalité les dates et heures d'ouverture du dépôt.</i></p>
BUREAUX MUNICIPAUX COMMERCE PARTICIPANTS* <i>*Voir la liste complète sur le site web</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Piles, cartouches d'encre et cellulaires
GARAGES DE VÉHICULES	<ul style="list-style-type: none"> • Pneus et batteries
PHARMACIES	<ul style="list-style-type: none"> • Médicaments
J-P BLANCHARD - 450 742-5335 SINTRA - 450 742-5993 LOU-TEC - 450 742-3787	<ul style="list-style-type: none"> • Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) <p><i>* Informez-vous au préalable sur les matières acceptées et les coûts.</i></p>

CONSULTEZ LE NOUVEL AIDE-MÉMOIRE DISPONIBLE SUR LE SITE DE LA MRC DANS LA SECTION INFO-COLLECTES.



SAVIEZ-VOUS QUE...

UNE MATIÈRE MAL TRIÉE QUI SE RETROUVE DANS LE BAC BLEU PEUT CONTAMINER TOUT LE CONTENU D'UN CAMION?

CELUI-CI SE VOIT DONC DANS L'OBLIGATION DE SE DÉPARTIR DU CONTENU DE SON CAMION DANS UN SITE D'ENFOUISSEMENT.

www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703

« LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUE L'ON NE PRODUIT PAS »

RÉDUIRE ET RÉEMPLOYER



LES BONS GESTES D'UNE CONSOMMATION RESPONSABLE

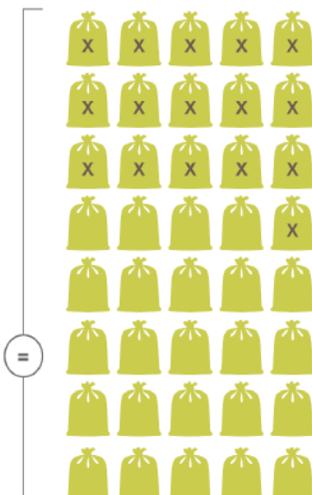
RÉDUIRE À LA SOURCE

- EN CONSOMMANT DE MANIÈRE RESPONSABLE :**
 - Pensez à apporter des sacs réutilisables lorsque vous faites vos emplettes.
 - Privilégiez l'achat de produits de grand format plutôt que des petits contenants individuels, tout en évitant le gaspillage.
 - Privilégiez l'achat de produits ou d'emballages faits à partir de matières recyclées.
- EN RÉDUISANT LES EMBALLAGES ET IMPRIMÉS :**
 - Privilégiez les produits en vrac.
 - Recevez vos factures par Internet.
- EN PRATIQUANT LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE.**
- EN PRATIQUANT L'HERBICYCLAGE.**

SAVIEZ-VOUS QUE...

DANS LA MRC, 1 INDIVIDU REJETTE L'ÉQUIVALENT DE 40 SACS À DÉCHETS* PAR ANNÉE? S'IL COMPOSTE, IL DIMINUE À 24 SACS.

* sac d'une contenance de 20 livres



LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Le compostage domestique représente une solution simple pour valoriser les matières organiques en les retournant à la terre d'où elles proviennent sous la forme d'un produit de jardinage utile : le compost.

POURQUOI COMPOSTER?

Pour réduire le volume de déchets. En effet, plus de **40 % du volume peut se transformer en compost**. Cela permet de limiter le recours à l'enfouissement et de réduire les nuisances causées par le transport des déchets.

Renseignez-vous auprès de la MRC pour en savoir davantage sur le programme de subvention pour l'acquisition d'un composteur domestique.

L'HERBICYCLAGE

L'herbicyclage consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte.

LES MULTIPLES AVANTAGES DE L'HERBICYCLAGE :

- Pratique facile à adopter
- Économie du temps requis pour la tonte
- Diminution du volume de déchets à traiter, donc réduction potentielle des coûts de collecte, de transport et de traitement
- Réduction des impacts environnementaux liés au transport et au traitement
- Meilleure résistance de la pelouse à la sécheresse et aux maladies
- Diminution de l'utilisation d'engrais

LE RÉEMPLOI

Le réemploi ou la réutilisation signifie de passer au suivant des biens de consommation encore utilisables. Le réemploi allonge la durée de vie des produits tout en créant de l'emploi dans le secteur de l'économie sociale.

LE RÉEMPLOI EST BON POUR VOTRE PORTEFEUILLE ET POUR L'ENVIRONNEMENT!

Les organismes communautaires sont toujours heureux de recevoir vos produits. Faites des dons pour une cause qui vous tient à coeur autrement qu'en argent!

SAVIEZ-VOUS QUE...

LE RECYCLO-CENTRE PERMET :

- LE RÉEMPLOI DE PLUS DE 1500 TONNES D'OBJETS PAR ANNÉE
- LA RÉINSERTION DE 40 EMPLOYÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL



www.mrcpierredesaurel.com
Téléphone : 450 743-2703



Matières acceptées dans le bac de récupération

Contenants - emballages - imprimés

VERRE

- Pots de verre
- Couvres de pots
- Bouteilles de verre
- Capsules de bière
- Miroirs
- Cristal et poterie
- Vaisselle
- Ampoules électriques à incandescence

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
X		
X		
X		
	X	
	X	
	X	
	X	

PLASTIQUE

- Sacs et emballages
- Bouchons et couvercles
- Contenants et pots
- Bouteilles de plastique
- Jouets (défectueux)
- Boyaux d'arrosage
- Caoutchouc
- Plastique #6 (Mousse de Polystyrène) (styrofoam)

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
X		
X		
X		
	X	
	X	
	X	
	X	

Les plastiques identifiés par un de ces symboles sont recyclables.



MÉTAL

- Boîtes de conserve
- Contenants en aluminium
- Assiettes et papier d'aluminium
- Canettes
- Couvercles et bouchons
- Sacs de croustilles
- Contenants de peinture
- Appareils électroménagers (moins de 2.2 kg)

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
X		
X		
X		
X		
	X	
Dépôt de RDD		
	X	

Lorsque réutilisables : Recyclo-Centre

PAPIER ET CARTON

- Papiers et enveloppes
- Sacs en papier
- Journaux, circulaires et annuaires
- Livres, magazines et catalogues
- Boîtes et emballages
- Cartons de lait, de soupe et de jus
- Papiers cirés et hygiéniques
- Papiers et cartons souillés par des aliments

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
X		
X		
X		
X		
X		
	X	
	X	

DIVERS

- Canettes et bouteilles consignées
- Couvercles à café et pailles
- Couches et serviettes hygiéniques
- Emballages de viande
- Emballages de fromage
- Pellicules de plastique (Saran wrap)
- Contenants de plastique #6 ou sans numéro

	BAC BLEU	BAC GRIS
X		
	X	
	X	
	X	
	X	
	X	
	X	

IMPORTANT

Bien rincer les contenants avant de les mettre dans le bac.



SAVIEZ-VOUS QUE...

PLUS ON ENFOUIT, PLUS ON PAIE, MAIS PLUS ON RECYCLE, PLUS ON REÇOIT!

TRIER, C'EST PAYANT!



mrcpierredesaurel.com
450 743-2703

MRC
de Pierre-De Saurel

NOVEMBRE 2016						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3 	4 	5
6	7	8	9	10 	11	12
13	14	15	16	17 	18	19
20	21	22	23	24 	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE 2016						
D	L	M	M	J	V	S
				1 	2	3
4	5	6	7	8 	9	10
11	12	13	14	15 	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29 	30	31

Les collectes débutent à 6h00 le matin

ATTENTION: Le calendrier des matières résiduelles pour les mois de novembre et décembre 2016 est sujet à changement



= Hôtel de Ville fermé



= Collecte des ordures ménagères



= Jour de collecte des branches



= Collecte des encombrants



= Collectes vertes (sacs)
et de plate-bande débarrassés de leur terre,
gazon coupé, feuilles mortes, végétaux,
débris de jardins



= Séance ordinaire du Conseil



= Collecte sélective (recyclage)

Si vous avez des plaintes ou pour toutes autres informations concernant la collecte des matières résiduelles, veuillez communiquer avec la MRC au numéro suivant: 450 743-2703.

Veillez vous référer au site internet de la MRC www.mrcpierredesaurel.com et aux journaux locaux pour les prochaines collectes de résidus verts.

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI
31 octobre 2016 ANNULÉ	1 novembre 2016 de 14h30 à 16h00	2 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	3 novembre 2016 ANNULÉ	4 novembre 2016 de 13h30 à 15h30
7 novembre 2016 ANNULÉ	8 novembre 2016 ANNULÉ	9 novembre 2016 de 13h30 à 14h45	10 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	11 novembre 2016 de 13h30 à 15h00
14 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	15 novembre 2016 de 14h30 à 16h00	16 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	17 novembre 2016 ANNULÉ	18 novembre 2016 de 13h30 à 15h30
21 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	22 novembre 2016 ANNULÉ	23 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	24 novembre 2016 ANNULÉ	25 novembre 2016 de 13h30 à 15h30
28 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	29 novembre 2016 de 14h30 à 16h00	30 novembre 2016 de 13h30 à 15h30	1 décembre 2016 ANNULÉ	2 décembre 2016 de 13h30 à 15h30
5 décembre 2016 ANNULÉ	6 décembre 2016 ANNULÉ	7 décembre 2016 de 13h30 à 14h45	8 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	9 décembre 2016 de 13h30 à 14h45
12 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	13 décembre 2016 de 14h30 à 16h00	14 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	15 décembre 2016 ANNULÉ	16 décembre 2016 de 13h30 à 15h30
19 décembre 2016 ANNULÉ	20 décembre 2016 ANNULÉ	21 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	22 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	23 décembre 2016 de 13h30 à 15h30
26 décembre 2016 ARÉNA FERMÉ	27 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	28 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	29 décembre 2016 de 13h30 à 15h30	30 décembre 2016 de 13h30 à 15h30

HORAIRE PATINAGE LIBRE (GRATUIT)

Aréna Aussant

Activités - Aréna Aussant

- Tournoi Pee-Wee 18 au 27 novembre 2016
- Atome - Club Optimiste 5 au 15 janvier 2017
- Tournoi Luc Desgagnés - Intermédiaire 11, 12, 17, 18 et 19 mars 2017
- Activités familiales - Ville de Saint-Joseph 9 avril 2017
- Tournoi Club Social Rio-Tinto 10 au 14 avril 2017
- Tournoi d'hockey féminin 15 et 16 avril 2017
- Tournoi des pompiers pour les Grands Brûlés 20 au 23 avril 2017

HEURES D'OUVERTURE**HORAIRE D'HIVER****BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE**

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
13h00 à 17h00

ADOPTION DU BUDGET 2017

La séance spéciale pour l'adoption du budget pour l'année 2017 suivra immédiatement la séance ordinaire du Conseil municipal du 5 décembre 2016.

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

**Pour plus d'informations,
communiquez au bureau de la Ville.**

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 21 novembre - 5 décembre 2016

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX**URGENCE : (POLICE, INCENDIE ET AMBULANCE) 911**

Sureté du Québec - appel de service : 450 310-4141

Travaux publics (urgence) : 911

(bris d'aqueduc, égoût, fuite de gaz, affaissement de la rue)

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention administrative 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca •••• **Site web :** www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1602

Local du 3^e âge : 450 743-5431

Centre animalier Pierre-De Saurel : 450 746-7272

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

Site web : <http://mrcpierredesaurel.com>

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel 450 742.3148
- Serge Baron 450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer 450 743.8779
- Vincent Deguise 450 742.4379
- Michel Latour 450 746.8965
- Francine Parenteau 450 746.0896
- Jacques Renaud 450 743.7803

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidants.